



contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60
2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

**A l'attention des Président(e)s de Ligues
En copie : Conseillers Techniques de Ligues**

Nos Réf. : PB/CL

Objet : Informations quotas 2015

Saint-Denis La Plaine, le 16 février 2015

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Depuis cette saison 2015, la gestion des quotas de tous les Championnats de France est du ressort de la Commission Nationale des Grandes Epreuves (C.N.G.E). L'application de ces quotas se fait dorénavant en tenant compte du nombre de licenciés par ligue à l'année N.

Vous découvrirez ces nouveaux quotas calculés par les services de la fédération, que je remercie vivement pour l'action menée, afin de vous présenter un travail de qualité.

Vous noterez, que cette saison, les quotas d'athlètes qualifiés par ligue sont légèrement minorés afin que chaque course organisée au sein de nos championnats jeunes, se déroule avec un maximum de 125 compétiteurs, tous sélectionnés confondus. Cette évolution a été décidée par la CNGE à des fins sécuritaires. En effet, la multiplicité des possibilités de sélections ont rendus nos courses nerveuses et accidentogènes, notamment pour un public peu accoutumé à ce type de format de course (départ massif, drafting, ...) avec 140, voire 150 partants sur chaque course.

Nous espérons que cette légère minoration de ces quotas permettra que nos courses jeunes se déroulent avec plus de sérénité afin que ces championnats restent une fête de notre discipline.

Par ailleurs, afin de favoriser davantage la gestion et la sécurité des mises en place d'athlètes « *jeunes* » sur la ligne de départ, je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance de la nouvelle procédure qui sera appliquée sur le Championnat de France Jeunes de Duathlon, organisé à BERGERAC le 12 avril 2015. Ce même principe de « SAS » sera mis en application également sur les Championnats de France Jeunes de Triathlon au MANS le 07 juin et d'Aquathlon à BARAQUEVILLE le 26 juillet mais sur une utilisation de box d'appel.

Dorénavant, chaque athlète aura un numéro de dossard attribué en fonction du classement obtenu sur le sélectif Ligue ou Inter Région (cf : document joint).

Les ligues auront, dans l'application de ce process, un rôle important dans l'allocation de ces dossards car nous leur demanderons de nous informer des résultats de leur sélectifs via un fichier Excel qui permettra de classer l'ensemble des jeunes pour leur attribuer les SAS de départ respectifs.

Exemple : un athlète ayant un dossard N° 85 se verra dirigé vers le SAS 3 ou 4, il ne lui sera pas possible même s'il arrive 40 mn avant le départ, d'accéder au SAS inférieur. L'accès aux SAS sera réglementé par les arbitres nationaux et les délégués techniques présents au départ de la course.

D'autre part, la mise en place de ces nouveaux quotas amène une baisse importante du nombre de sélectionnés sur la course unique cadettes/juniors. Cette décision nous aurait imposé de ne sélectionner qu'une seule junior par ligue en 2015. La CNGE a décidé en accord avec les organisateurs des trois championnats de France Jeunes,



contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60
2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

de dissocier cette course unique et de proposer dorénavant une course cadette et une course junior F, ce qui aura pour effet immédiat de proposer des quotas de sélectionnées supplémentaires significatifs.

Dans ce cadre, la CNGE effectuera une demande auprès de la CNS afin de sursoir au texte situé p73 de la RGF 2015 : **“ Pour les catégories féminines cadette et junior, ces quotas seront mutualisés si les quotas de l’une des deux catégories ne sont pas remplis sur l’épreuve sélective.”** Les services de la fédération vous tiendront informé de la décision de la CNS dès qu’elle sera actée.

Le fichier Excel joint à cette envoi, contient les tableaux des sélectionnés par catégories devant être remplis par la ligue avec l’ensemble des éléments demandés. Votre fichier retour, sous Excel, et dans le format prédéfini, devra parvenir au service de la DGE au plus tard le vendredi midi, deux semaines avant le championnat de France.

A l’adresse suivant : pbordelot@fftri.com

En copie : legrandtri59@gmail.com

Les services de la fédération et moi-même, restons à votre disposition afin de vous expliquer la teneur des documents que vous venez de recevoir.

Vous souhaitant une bonne réception de ces informations, je vous prie d’agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l’expression de mes sentiments les meilleurs.

Christophe LEGRAND,
*Président de la Commission Nationale
des Grandes Epreuves.*